



PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL
DU CPAS D'EREZEE
LEGISLATURE 2024 - 2030

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	ETAPES PRÉALABLES	4
III.	DE LA DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE A LA FORMULATION D’OBJECTIFS STRATÉGIQUES.	5
IV.	DE L’OBJECTIF STRATÉGIQUE A LA FORMULATION D’OBJECTIFS OPERATIONNELS	5
V.	PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2024-2030	7
	OBJECTIF STRATEGIQUE : ETRE UN CPAS EFFICACE ET EFFICIENT DANS L’ACTION SOCIALE QUI ASSURE DIGNEMENT UNE SECURITE D’EXISTENCE A CHACUN	7
	PREMIER OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS EN DIFFICULTE	7
	DEUXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : AVOIR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES ET DECENTS	7
	TROISIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : INFORMER LA POPULATION CONCERNANT LES SERVICES DU CPAS ET LES ACTUALITES	8
	QUATRIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : RENFORCER L’INSERTION SOCIO- PROFESSIONNELLE	8
	CINQUIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	8
	SIXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UNE POLITIQUE SOCIALE SPECIFIQUE AUX AINES	8
	SEPTIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : DISPOSER D’UN PERSONNEL QUALIFIE ET MOTIVE .	9
	HUITIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER LA COOPERATION AVEC LA COMMUNE	9
	NEUVIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : MAINTENIR UNE POLITIQUE D’ARCHIVAGE ET DEVELOPPER UNE METHODE DE CLASSIFICATION DE DOSSIERS INFORMATIQUES	9
	DIXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : MAINTENIR ET DEVELOPPER LA POLITIQUE DE REGLEMENT GENERAL A LA PROTECTION DES DONNEES AU SEIN DE L’INSTITUTION	9
	ONZIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : PRESERVER LE PATRIMOINE IMMOBILIER	10

I. INTRODUCTION

Depuis la précédente législature, les CPAS ont l'obligation de construire une déclaration de politique sociale qui se verra opérationnalisée dans la construction d'un programme stratégique transversal (PST).

Cet outil de gouvernance doit aider l'institution à mieux programmer ses stratégies en développant une culture de planification et de l'évaluation.

Si la déclaration de politique sociale est une prérogative du conseil de l'action sociale, l'élaboration du PST est une démarche qui repose sur une collaboration entre le conseil et l'administration.

Le PST est un outil de gouvernance qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Le PST se construit sur 2 volets :

- Le volet « externe » développement des politiques » vise les différents projets que le CPAS peut entreprendre dans tous les domaines de son action
- Le volet interne « administration générale » vise l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration.

Cette stratégie se traduit par :

- des objectifs stratégiques : ce que le CPAS veut devenir à terme ;
- des objectifs opérationnels : les leviers que le CPAS va activer pour devenir ce qu'il souhaite ;
- des projets et d'actions définis au regard des moyens humains et financiers disponibles : ce qui va être concrètement réalisé pour que les objectifs soient atteints

La construction d'un PST requiert la collaboration et la participation de tous les agents et du conseil de l'action sociale.

Le PST est par essence évolutif et devra être régulièrement évalué et donc, adapté, complété, modifié.

Sur base de sa déclaration de politique sociale, le Président à charger l'administration de lancer le PST en privilégiant les points suivants :

- Le logement ;
- La politique de remise au travail ;
- Les synergies avec la commune ;
- La communication et l'information à la population de nos services ;
- Les actions qui rompent l'isolement des personnes âgées ;
- L'insertion sociale et culturelle ;
- La mixité sociale dans le cadre de nos actions ;

II. ETAPES PRÉALABLES

1. Les enjeux stratégiques

Avant de définir des objectifs, il faut dresser le bilan actuel de l'institution en répondant aux quatre questions suivantes :

ATOUTS – Quelles sont les forces internes du CPAS d'Erezée qui permettent de faire face positivement aux évolutions ?

- Une équipe dynamique, impliquée et stable ;
- Créativité dans nos actions ;
- Des conseillers du CPAS attentifs et ouverts aux suggestions ;
- L'accompagnement individualisé et de proximité proposé ;
- La pratique du partenariat ;
- La polyvalence des travailleurs sociaux ;
- Missions claires et définies ;

FAIBLESSES – Quels sont les inconvénients, points faibles, obstacles, manques dans l'organisation interne et sur lesquels il y a une maîtrise possible ?

- La petite taille de l'équipe ;
- Le manque de place dans les locaux ;
- L'absence de formalisation de certaines procédures ;
- La polyvalence des travailleurs sociaux – pas de personnel spécialisé dans une matière précise ;
- Non disposition de certains outils, applications ;

OPPORTUNITES – Quelles sont les données, initiatives, actions ou changements externes qui peuvent avoir un impact positif sur le CPAS ?

- Des possibilités de bonnes synergies avec la commune ;
- Réformes législatives en cours et futures ;
- Subventions octroyées au CPAS ;

MENACES – Quels sont les problèmes, obstacles, limitations extérieures qui entravent le fonctionnement et l'activité du CPAS ?

- Mauvaise perception du monde extérieur vis-à-vis du travail en CPAS ;
- Infrastructures difficiles à adapter aux besoins du citoyen ;
- Les difficultés financières ;
- La mobilité ;
- Réformes législatives en cours et futures ;

2. Les ressources disponibles

Il s'agit essentiellement des ressources humaines soit du personnel et des acteurs politiques (Président et conseillers) ;

Le réseau et le partenariat ;

3. Les valeurs

Les valeurs véhiculées au sein du CPAS sont les suivantes :

La solidarité, le respect, la communication, le professionnalisme et la reconnaissance ;

4. La vision du politique

Elle s'exprime dans la déclaration de politique sociale qui entend privilégier les aspects suivants dans le PST :

- Le logement ;
- La politique de remise au travail ;
- La communication et l'information à la population de nos services ;
- Les actions qui rompent l'isolement des personnes âgées ;
- L'insertion sociale et culturelle ;
- Les synergies avec la commune ;
- La mixité sociale dans nos actions ;

III. DE LA DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE A LA FORMULATION D'OBJECTIFS STRATÉGIQUES.

Définir des objectifs stratégiques, c'est exprimer **ce que nous voulons être**. De la déclaration de politique sociale, il ressort que le CPAS d'Erezée veut :

**ÊTRE UN CPAS EFFICACE ET EFFICIENT DANS L'ACTION SOCIALE QUI ASSURE
DIGNEMENT UNE SÉCURITÉ D'EXISTENCE À CHACUN**

IV. DE L'OBJECTIF STRATÉGIQUE A LA FORMULATION D'OBJECTIFS OPERATIONNELS

De cet objectif stratégique, plusieurs objectifs opérationnels sont dégagés. Définir un objectif opérationnel c'est poser la question suivante :

Quels leviers va-t-on mobiliser pour atteindre l'objectif stratégique ?

1. Assurer un accompagnement des citoyens en difficulté
2. Lutter pour l'accès au logement – avoir une offre de logements accessibles et décents
3. Communiquer à la population sur nos services
4. Renforcer l'insertion socio-professionnelle

5. Développer une politique de renforcement du lien social
6. Développer une politique sociale pour nos aînés
7. Disposer d'un personnel qualifié
8. Favoriser la coopération avec l'administration communale
9. Formaliser certaines procédures de travail - maintenir une politique d'archivage et développer une méthode de classification de dossiers informatiques
10. Maintenir et développer la politique de règlement général à la protection des données au sein de l'institution

V. PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL 2024-2030

OBJECTIF STRATEGIQUE : ETRE UN CPAS EFFICACE ET EFFICIENT DANS L’ACTION SOCIALE QUI ASSURE DIGNEMENT UNE SECURITE D’EXISTENCE A CHACUN

PREMIER OBJECTIF OPERATIONNEL : ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS EN DIFFICULTE

ACTION 1 : Maintenir et améliorer les services de proximité : repas à domicile – mobilité – service d’entraide

ACTION 2 : Maintenir et améliorer la livraison de colis alimentaires ;

ACTION 3 : Maintenir le service de médiation de dettes ;

ACTION 4: Maintenir et développer une politique d’accueil et d’information des personnes porteuses de handicap

ACTION 5 : Evaluation et réflexion concernant le projet « chèques commerces ;

DEUXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : AVOIR UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES ET DECENTS

ACTION 1 : Poursuite du projet de création de sept logements à Amonines (quatre logements temporaires pour le public victime de violences conjugales et trois autres logements « classiques ») ;

ACTION 2 : Maintenir le partenariat avec l’APL « Mobilise-Toit » ;

ACTION 3 : Maintenir les deux logements d’urgences sur notre commune et en assurer la gestion en collaboration avec la commune

ACTION 4: Mener une réflexion quant à l’affectation du bâtiment de la ferme du CPAS à Amonines

TROISIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : INFORMER LA POPULATION CONCERNANT LES SERVICES DU CPAS ET LES ACTUALITES

ACTION 1: Edition d'une brochure reprenant les différents services du CPAS

ACTION 2: Développer le site internet du CPAS (site internet communal avec onglet CPAS

ACTION 3: Création d'une page dédiée au CPAS dans le bulletin communal

QUATRIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : RENFORCER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

ACTION 1 : Optimiser les contrats d'insertion par le travail

ACTION 2 : Maintenir et améliorer le partenariat avec l'association chapitre XII « Intégra plus » ;

CINQUIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

ACTION 1 : Poursuivre et améliorer l'organisation d'activités sportives en collaboration avec les différents clubs de sport

ACTION 2 : Maintenir et renforcer les activités de groupe via l'ASBL articles 27, via les ateliers du GAS, le projet « Saint-Nicolas », les ateliers chez Intégra plus, le projet « été solidaire » en collaboration avec l'administration communale

SIXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPER UNE POLITIQUE SOCIALE SPECIFIQUE AUX AINES

ACTION 1 : Collaboration avec les initiatives présentes sur notre territoire

ACTION 2 : Soutien à la création du conseil consultatif des aînés (CCA) mis en place par la commune

ACTION 3 : Renforcer la collaboration avec « Les Arches »

ACTION 4 : Réflexion avec la commune sur la création d'un espace public numérique (EPN)

SEPTIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : DISPOSER D'UN PERSONNEL QUALIFIE ET MOTIVE

ACTION 1 : Proposer des formations utiles à l'exercice de la fonction

ACTION 2 : Assurer un environnement agréable et sûr pour les travailleurs

ACTION 3 : Organiser une activité teambuilding

HUITIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : FAVORISER LA COOPERATION AVEC LA COMMUNE

ACTION 1 : Mener des actions concertées avec la commune dans le domaine social

ACTION 2 : Poursuivre et analyser les pistes possibles de synergies avec la commune

NEUVIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : MAINTENIR UNE POLITIQUE D'ARCHIVAGE ET DEVELOPPER UNE METHODE DE CLASSIFICATION DE DOSSIERS INFORMATIQUES

Mise en place d'une méthode de classement pour les dossiers administratifs et sociaux

DIXIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : MAINTENIR ET DEVELOPPER LA POLITIQUE DE REGLEMENT GENERAL A LA PROTECTION DES DONNEES AU SEIN DE L'INSTITUTION

ACTION 1 : Evaluation de l'impact sur la réglementation général à la protection des données avant la mise en place d'un projet au sein de l'institution

ACTION 2 : Sécuriser le réseau informatique du CPAS en vue de répondre aux normes de la Banque Carrefour

**ONZIEME OBJECTIF OPERATIONNEL : PRESERVER LE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

ACTION 1 : Mener une réflexion concernant les terrains à bâtir à Amonines